



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°34

CIRCULAIRE MIROITERIE

Le 26 février 2014

Un accord Salarial au rabais !

En cette fin de première quinzaine de février, s'est déroulée la réunion paritaire de Branche de la Transformation du Verre et du Négoce avec à l'ordre du jour :

Le SMP (Salaire Minimum Professionnel)

Comme à l'accoutumée, la Chambre Patronale nous a informé de la situation économique ainsi que de l'activité de la Branche. Situation qui ne serait pas très florissante, du fait que certains marchands de vitrages démarchent avec des prix bas ce marché très concurrentiel.

Une présentation nous a également été faite sur l'enquête demandée par l'ensemble des Organisations Syndicales, par rapport aux salaires réellement pratiqués dans les entreprises. Force est de constater que les salaires réels sont légèrement supérieurs aux minima de Branche, donc au ras des pâquerettes.

Après un tour de table, FORCE OUVRIERE a revendiqué :

- FO Un retour à la formule de calcul du SMP de la Convention Collective Nationale afin d'éviter un tassement de la grille,**
- FO Une augmentation générale prenant en compte réellement la hausse des prix,**
- FO Un écart significatif entre chaque coefficient,**
- FO Une revalorisation de la prime d'ancienneté,**

Après une première suspension de séance, le Patronat nous a proposé une augmentation de 1,1% sur une partie de la grille et non pas dans sa globalité, ce qui amènera de nouveau à un tassement de la grille. Une fois de plus, celui-ci a ignoré les revendications de notre Organisation Syndicale

Nouvelle suspension de séance avec, au retour, une nouvelle proposition patronale : 1,2% d'augmentation sur l'ensemble de la grille applicable au 1er mars 2014



Même si nous constatons une légère avancée, notamment sur la revalorisation des salaires minima sur l'ensemble de la grille, il n'en demeure pas moins que nos revendications majeures n'ont pas été prises en compte. Il n'y a qu'à constater les écarts en valeurs absolues entre chaque coefficient (principalement sur les premiers) pour s'en rendre compte.

Les propositions patronales étant en deçà de nos attentes, FORCE OUVRIERE ne sera pas signataire de cet accord salaires qui, à notre grand désespoir, sera validé par la CFDT, CFTC et la CFE-CGC comme...à l'accoutumée.

Coef	Au 1er mars 2014		Prime d'Ancienneté horaire				
	Salaire Minimum Conventionnel Mensualisé	S.M.P. horaire	3 à 5 ans 3,00%	6 à 8 ans 6,00%	9 à 11 ans 9,00%	12 à 14 ans 12,00%	> 15 ans 15,00%
	140	1 445,39 €	9,53 €	0,286	0,572	0,858	1,144
150	1 450,19 €	9,56 €	0,287	0,574	0,861	1,147	1,434
160	1 453,26 €	9,58 €	0,287	0,575	0,862	1,150	1,437
170	1 459,25 €	9,62 €	0,289	0,577	0,866	1,155	1,443
180	1 466,26 €	9,67 €	0,290	0,580	0,870	1,160	1,450
200	1 504,00 €	9,92 €	0,297	0,595	0,892	1,190	1,487
225	1 557,35 €	10,27 €	0,308	0,616	0,924	1,232	1,540
250	1 615,39 €	10,65 €	0,320	0,639	0,959	1,278	1,598
275	1 675,07 €	11,04 €	0,331	0,663	0,994	1,325	1,657
300	1 788,37 €	11,79 €	0,354	0,707	1,061	1,415	1,769
330	1 920,43 €	12,66 €	0,380	0,760	1,140	1,519	1,899
370	2 098,08 €						
410	2 278,89 €						
460	2 505,19 €						
550	2 915,46 €						
660	3 420,09 €						
880	4 435,56 €						

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>